



HAL
open science

Raymonde Desbois, directrice de l'Éducation surveillée à Fresnes. En 1946-1947 : entre détermination, doutes et renoncement

Karine Salomé

► To cite this version:

Karine Salomé. Raymonde Desbois, directrice de l'Éducation surveillée à Fresnes. En 1946-1947 : entre détermination, doutes et renoncement. Revue d'histoire de l'enfance " irrégulière " Le Temps de l'histoire, 2023, N°25 (1), pp.149 - 168. 10.3917/rhei.025.0149 . hal-04270066

HAL Id: hal-04270066

<https://hal.science/hal-04270066>

Submitted on 3 Nov 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Public Domain

Raymonde Desbois, directrice de l'Éducation surveillée à Fresnes

En 1946-1947 : entre détermination, doutes et renoncement

Karine Salomé

DANS **REVUE D'HISTOIRE DE L'ENFANCE « IRRÉGULIÈRE »** 2023/1 (N° 25), PAGES 149 À 168
ÉDITIONS **ANAMOSA**

ISSN 1962-9419

DOI 10.3917/rhei.025.0149

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://www.cairn.info/revue-d-histoire-de-l-enfance-irreguliere-2023-1-page-149.htm>



CAIRN.INFO
MATIÈRES À RÉFLEXION

Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...

Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Anamosa.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Raymonde Desbois, directrice de l'Éducation surveillée à Fresnes

En 1946-1947 : entre détermination,
doutes et renoncement

¹ Les sources sont contradictoires à propos de la consommation d'éther : la presse y fait allusion, contrairement aux rapports de l'Éducation surveillée et aux minutes du tribunal correctionnel.

² BOURQUIN Jacques, « La difficile émergence de la notion d'éducabilité du mineur délinquant », *RHEI (Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »)*, 2007, hors-série, p. 111-127.

Le 6 mai 1947, une quarantaine de jeunes filles se révoltent à Fresnes. Après avoir refusé de se mettre au travail, elles brisent des carreaux dans les dortoirs, renversent des tables et des étagères, détruisent des portes. Elles se lancent à l'assaut de l'économat et de l'infirmerie, pillent du chocolat et du sucre, s'enivrent de vin et d'éther¹. Elles se rendent ensuite sur le mur de clôture et jettent des cailloux, des briques, des bouteilles de vin sur les forces de l'ordre. Elles ne cessent leur résistance qu'avec l'intervention des pompiers qui les aspergent avec leurs lances à eau. Conduites au dépôt, elles se livrent à de nouvelles destructions et saccagent leurs cellules.

La révolte de Fresnes s'inscrit dans un contexte où la délinquance juvénile connaît une forte progression à partir de 1941-1942 et suscite une véritable inquiétude. Pour autant, l'Éducation surveillée, instaurée par l'ordonnance du 2 février 1945, entend promouvoir l'éducation au détriment de la répression². Dans la continuité des réformes pensées et entreprises dans les années 1930 puis par le régime de Vichy, la protection,

la compréhension et la réinsertion constituent désormais des priorités³. Si les structures pour jeunes garçons connaissent des changements d'envergure, il n'en va pas de même pour les mineures. En 1946, Jean-Louis Costa, directeur de l'Éducation surveillée, constate que pour celles-ci, « beaucoup d'institutions sont restées telles qu'elles étaient il y a cinquante ans⁴ ».

La situation est plus critique encore pour les mineures que l'Éducation surveillée considère comme « inéducables⁵ ». La prison de Fresnes présente la particularité d'abriter un service spécifique de l'Éducation surveillée qui accueille des jeunes filles, qui ont été préalablement placées dans d'autres institutions avant d'en être renvoyées pour fugues, tentatives d'évasion ou mauvais comportement⁶. Dans le rapport qu'il établit au lendemain de la mutinerie, Paul Lutz, inspecteur de l'Éducation surveillée, les qualifie de « filles les plus récalcitrantes et les plus perverses du pays », marquées par « une indiscipline irréductible⁷ ». Hébergées à Clermont-sur-Oise avant la Seconde Guerre mondiale, elles sont repliées dans un quartier spécial de la Maison centrale de Rennes en 1940, puis déplacées à Fresnes à partir d'octobre 1946⁸.

Pionnière dans cette étude, l'historienne Françoise Tétard souligne combien la révolte « bouscule la réflexion lentement engagée sur le “relèvement” des filles⁹ » et met en exergue les hésitations et les difficultés que l'Éducation surveillée rencontre dans la gestion de ces mineures dont l'inéducabilité est associée à la dangerosité¹⁰. À l'instar des autres rébellions de mineures, les autorités peinent à penser la violence et la relèguent au rang de l'amoralité, voire de la pathologie¹¹.

L'objet de notre article est de prolonger cette réflexion à travers l'étude de l'une des figures majeures de la révolte, la directrice de l'institution, Raymonde Desbois, qui incarne cette tension entre rééducation et répression. À partir des traces que l'on peut trouver dans les différents fonds d'archives, quelle histoire est-il possible d'écrire ? Que

3 Voir notamment BLANCHARD Véronique et GARDET Mathias, *Mauvaise graine. Deux siècles d'histoire de la justice des enfants*, Paris, Textuel, 2017 ; BANTIGNY Ludivine, *Le plus bel âge ? Jeunes et jeunesse en France de l'aube des « Trente Glorieuses » à la guerre d'Algérie*, Paris, Fayard, 2007 ; CHAUVIÈRE Michel, *Enfance inadaptée : l'héritage de Vichy*, Paris, Éditions ouvrières, 1980 ; FISHMAN Sarah, *La bataille de l'enfance. Délinquance juvénile et justice des mineurs pendant la Seconde Guerre mondiale*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008.

4 Cité par THOMAZEAU Anne, *Rééduquer les mauvaises filles. Définition et traitement de la déviance juvénile féminine dans la France des Trente Glorieuses*, thèse de doctorat, École normale supérieure de Lyon, 2010, p. 240.

5 TÉTARD Françoise, « Punis parce qu'inéducables. Les “inéducables” comme enjeu des politiques correctives depuis le XIX^e siècle », *RHEI*, 12, 2010, p. 9-26.

6 YVOREL Élise, *Les enfants de l'ombre. La vie quotidienne de jeunes détenus au XX^e siècle en France métropolitaine*, Rennes, PUR, 2007.

7 Archives nationales, ci-après AN, 20010095. Rapport à Monsieur le directeur de l'Éducation surveillée, 15 mai 1947.

8 Clermont-sur-Oise est à la fois une école de préservation, qui permet aux jeunes filles d'être placées chez des particuliers, et un quartier correctionnel.

9 « Fresnes 1947. La révolte des inéducables », *Les cahiers de Vaucresson*, « De la délinquance à la détention », 2, 1982, p. 9.

10 Béatrice Koeppl note également des pratiques pénitentiaires à Fresnes, « Les temps forts de la rééducation des filles (de Cadillac à Brécourt), 1935-1950 », *Cahiers du CRIV*, 2, octobre 1986, p. 61-94.

11 NIGET David, « De l'hystérie à la révolte », *Champ pénal/ Penal field* [En ligne], Vol. VIII | 2011, mis en ligne le 13 février 2019, consulté le 18 février 2021. URL : <http://journals.openedition.org/champpenal/8056>

12 CARLIER Christian avec la collaboration de KOEPEL Béatrice et de DELHOMME Pierre-Jean, *L'administration pénitentiaire et son personnel dans la France de l'entre-deux-guerres*, volume 1 : « L'impossible réforme », Melun, Imprimerie administrative de Melun, 1989 ; BOUSSION Samuel, *Les Éducateurs spécialisés et leur association professionnelle : l'ANEJI de 1947 à 1967. Naissance et construction d'une profession sociale*, Thèse de doctorat d'histoire, Université d'Angers, 2007 ; BOURQUIN Jacques, « Les traces des premiers éducateurs 1936-1947 », *Cahiers du CRIV*, 1986, p. 11-60.

13 GÉNARD Elsa, *À la peine. Une histoire sociale des interactions carcérales (France, années 1910-1930)*, Thèse doctorat d'histoire, Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2021 ; ROSTAING Corinne, *La Relation carcérale. Identités et rapports sociaux dans les prisons de femmes*, Paris, PUF, 1997.

14 BLANCHARD Véronique, *Vagabondes, voleuses, vicieuses. Adolescentes sous contrôle, de la Libération à la libération sexuelle*, Paris, François Bourin, 2019 ; BLANCHARD Véronique, NIGET David, *Mauvaises filles. Incorrigibles et rebelles*, Paris, Textuel, 2016.

15 *Combat*, 8 mai 1947.

16 DANJOU Henri, Paris, La Manufacture de livres, [1932] 2012. Voir notamment « Les "bagnes d'enfants" en question. Campagnes médiatiques et institutions éducatives », sous la direction de YVOREL Jean-Jacques, *RHEI*, 13, 2011 ; YVOREL Jean-Jacques, « Les premières campagnes contre les bagnes d'enfants » in AMBROISE-RENDU Anne-Claude et DELPORTE Christian (dir.), *L'Indignation. Histoire d'une émotion politique et morale, XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Nouveau monde éditions, 2008, p. 105-128 ; QUINCY-LEFEBVRE Pascale, « Émotion et opinion dans la justice des mineurs en France durant l'entre-deux-guerres », *RHEI*, 17, 2015, p. 149-167.

peut-on restituer de l'expérience d'une femme au service de l'Éducation surveillée ? Il est envisageable d'étudier ses fonctions, dans la continuité des recherches menées sur le personnel pénitentiaire et éducatif¹², les relations et les interactions sociales¹³, les représentations et les imaginaires qui entourent les individualités ou les groupes et assignent des rôles et des identités¹⁴. Sa situation personnelle, pour laquelle il est toujours possible de trouver quelques éléments biographiques, peut être précisée. Mais qu'est-il possible de connaître de la manière dont elle envisage sa fonction de rééducation, des relations qu'elle entretient avec les éducatrices et les mineures, de la façon dont elle vit la mutinerie et sa mise à l'écart, de ses sentiments, ses impressions, ses émotions ?

Impressions plurielles

Il me semble important de revenir dans un premier temps sur la manière dont mon regard sur la directrice de Fresnes a changé et s'est enrichi au fur et à mesure de la lecture et de l'exploitation des sources.

Mes premières impressions sont nées de la lecture de la presse qui s'empare largement de l'événement à travers des unes et de longs articles aux titres accrocheurs, comme « Mutinerie de jeunes détenues à la prison de Fresnes. Les révoltées boivent un tonneau de vin et font rougir les agents de police¹⁵ ». Les journaux s'intéressent avant tout au déroulement de la mutinerie et à la déviance des jeunes filles, présentées comme des furies et des hystériques, au comportement obscène et à la moralité défaillante. Ils laissent de côté la directrice et ne lui consacrent que quelques remarques. *France-Soir* fait exception à travers la longue enquête menée par Henri Danjou qui, dans la continuité de son implication dans la campagne contre les bagnes d'enfants et de son ouvrage *Enfants du malheur ! Les bagnes d'enfants*¹⁶, dénonce avec force l'autorité de Raymonde Desbois et la juge excessive

et archaïque¹⁷. Le 24 mai 1947, il titre de manière explicite : « J'accuse M^{me} Desbois d'avoir provoqué la mutinerie de Fresnes ». Son reportage compose un personnage sévère, peu amène, dénué de toute empathie à l'égard des mineures. Cette image s'est d'abord imposée et m'a intriguée : est-ce vraiment une despote d'un autre âge qui encadre les jeunes filles ? Les archives de l'Éducation surveillée m'ont amenée à nuancer ce portrait à charge.

Face à l'ampleur de la mutinerie et de sa médiatisation, l'institution mène une enquête qui se veut minutieuse. Elle traque les éléments déclencheurs et les origines lointaines, interroge les mineures et le personnel, tente de discerner les défaillances et d'établir les responsabilités¹⁸. Peu à peu, elle resserre sa focale sur la directrice : aux rapports élogieux hérités de son poste précédent à Saint-Maurice, ancienne colonie pénitentiaire agricole pour garçons devenue une Maison d'éducation surveillée, succèdent les témoignages contrastés des éducatrices et des mineures qui font état d'une gestion appropriée mais également maladroite, autoritaire, voire violente¹⁹. L'enquête est aussi l'occasion d'entendre pour la première fois la voix de Raymonde Desbois, qui cherche à se dédouaner de tout excès. Des entretiens, recueillis *a posteriori*, de l'inspecteur Paul Lutz et de l'une des éducatrices présentes, Monique Beauté, se révèlent tout aussi dissonants²⁰. C'est désormais une image différente que j'entrevois : une directrice de bonne volonté, dévouée mais impuissante. J'ai espéré en savoir plus avec la consultation de son dossier administratif établi par l'Éducation surveillée aux Archives nationales, mais il a été indisponible d'abord pendant plusieurs mois pour transfert puis pour traitement, au moment de la rédaction de cet article. La désillusion n'a été que faiblement compensée par l'étude de son dossier d'institutrice aux archives départementales du Loir-et-Cher qui, si elle a permis de préciser son parcours professionnel, n'a pas apporté d'informations complémentaires sur son expérience de l'Éducation surveillée²¹.

17 20 au 25 mai 1947 et 15 au 21 juin, 26 juin et 30 juin 1947. Le supplément hebdomadaire, *France Dimanche*, s'intéresse également à la directrice, « Les révoltées de Fresnes vues par Soro et vues par Mme Desbois, la directrice : « Elles voulaient me graver la croix des vaches sur le front », 18 mai 1947.

18 AN, 20010095. Rapport à M. le directeur..., 15 mai 1947. Sur l'inspection, JURMAND Jean-Pierre et YVOREL Jean-Jacques, « L'inspection de l'Éducation surveillée. Une histoire méconnue (1945-1970) », *Pour l'histoire. Lettre de l'Association pour l'histoire de la Protection judiciaire des mineurs*, 87, automne 2021, p. 3-8.

19 BOURQUIN Jacques, « Sur les traces des premiers éducateurs de l'Éducation surveillée, 1937-1962 », *RHEI* [En ligne], Hors-série | 2007, mis en ligne le 01 février 2010, consulté le 30 avril 2019 et le site <https://enfantsjustice.fr/?saint-maurice-199>, consulté le 10 décembre 2022.

20 Entretien avec Paul Lutz par Béatrice Koepfel, s.d. et entretien avec Monique [Beauté] Néry réalisé par Béatrice Koepfel, 1980, Adolie, Collections numérisées de l'ENPJJ, ENPJJ02_RET10, ENPJJ02_RET13, consulté le 6 décembre 2022.

21 Archives départementales du Loir-et-Cher, ci-après ADLC, 1278 W 35.

22 AN, 20010095. Rapport du procureur de la République au directeur de l'Éducation surveillée, 15 juillet 1947.

23 Archives départementales du Val-de-Marne, ci-après ADVM, 1 J 1715. Tous les cahiers n'ont pas été conservés et il manque les cahiers de plusieurs groupes et les cahiers d'effectifs.

Mon exploration des archives judiciaires ne s'est pas révélée beaucoup plus fructueuse, faute d'éléments pertinents dans les minutes des jugements des mineures traduites devant le Tribunal correctionnel et les arrêts de la Cour d'appel. J'espérais également trouver des informations sur Raymonde Desbois et son action dans le cadre d'une procédure engagée par une jeune fille contre la directrice pour coups et blessures, mais le classement sans suite de la plainte et l'absence du dossier aux archives départementales de Paris n'ont été que source de déception²².

C'est la lecture des « Cahiers conservés par M^{me} Desbois, directrice » aux archives départementales du Val-de-Marne qui a profondément bouleversé mon regard et a donné chair à ce personnage. Confiés par son fils en 2014, six ans après le décès de sa mère, ces neuf cahiers constituent une ressource exceptionnelle. Six d'entre eux, intitulés « Surveillance générale », « Cahiers d'isolement » et « Groupe C », sont mis en place par Raymonde Desbois à son arrivée à Fresnes²³. Remplis par les éducatrices, annotés par la directrice, ils témoignent du quotidien de l'institution et mentionnent, jour après jour, la gestion des groupes, le comportement des mineures et les incidents éventuels. Leur lecture s'est révélée fastidieuse : inlassablement, les mêmes éléments répétitifs sont consignés. Mais au milieu de cette monotonie qui reflète finalement l'ordinaire de la structure, il est possible de relever quelques éléments relatifs à la directrice. Deux autres carnets sont plus personnels. Raymonde Desbois y consigne scrupuleusement les correspondances qu'elle a entretenues, notamment avec les autorités de l'Éducation surveillée. Elle donne à voir une directrice soucieuse de corriger le fonctionnement de l'établissement, qui alerte régulièrement ses supérieurs sur l'impossibilité de mener à bien sa mission et fait part de son dénuement. Le dernier cahier se révèle plus émouvant encore : Raymonde Desbois retrace son installation à Fresnes, la découverte des locaux et les premiers échanges avec les jeunes filles. En raison de sa nature privée, le cahier se distingue des autres. Écrit au passé, d'une graphie soignée, il semble avoir été rédigé *a posteriori*, sans que l'on puisse le dater avec précision. Est-il composé quelques semaines après l'installation de la directrice ou après la révolte ? Qu'attendait Raymonde Desbois de cette écriture intime ? Souhaitait-elle revenir sur son expérience en posant le cadre et le contexte de sa nomination ? S'agissait-il d'un moyen de s'approprier sa nouvelle fonction, d'organiser et de clarifier sa posture en la figeant sur le papier ? Voulait-elle se justifier au lendemain de la mutinerie ? Ces trois derniers carnets offrent ainsi un autre visage, où affleurent la bienveillance et l'inquiétude, mais aussi une véritable désespérance face à la difficulté de sa tâche et une grande franchise à la reconnaître.

C'est à partir de ces sources que je me suis attelée à la rédaction de ce portrait. Quelques semaines avant de rendre la dernière version de cet article, les archives du Val-de-Marne m'ont transmis les coordonnées de l'un des fils de la directrice, Michel Desbois. C'est avec un peu d'inquiétude que je l'ai contacté : qu'allait-il penser d'un travail qui revient sur une période sans doute pénible pour sa mère ? Avec beaucoup de sympathie, il m'a orientée vers sa sœur, Mireille, elle aussi très chaleureuse. Tous deux étaient enfants en 1946-1947 et n'ont que peu de souvenirs de cette période, si ce n'est d'un Noël passé à Fresnes. Ils s'étonnent que leurs parents soient dépeints comme violents par certaines sources dans la mesure où ils ne les ont pas connus ainsi. Mireille Desbois a pu toutefois me fournir quelques éléments sur leur vie familiale et le parcours professionnel de ses parents. Je n'ai pas souhaité les solliciter plus sur la personnalité de leur mère car je craignais que leurs propos n'orientent et ne faussent mes interprétations.

Ce sont donc ces différentes sources qui, assemblées, confrontées, permettent d'esquisser un portrait.

Une institutrice au service de l'enfance « irrégulière »

Raymonde Desbois est née Barreau le 13 février 1914, à Bègles, en Gironde. Son acte de naissance indique un père facteur et une mère sans profession. L'enquête menée par Paul Lutz et son dossier administratif permettent de retracer sa formation et ses premières affectations : élève à l'École normale de Blois, la future directrice obtient le Brevet supérieur. Elle est également titulaire du Certificat d'aptitude pédagogique et du Certificat d'aptitude d'éducation physique. Elle devient institutrice stagiaire le 1^{er} octobre 1935 avant d'être titularisée le 1^{er} janvier 1936. Elle est en charge d'une classe de filles à Chaon, dans le Loir-et-Cher, de 1935 à 1939, puis d'une classe de garçons à Lamotte-Beuvron, dans le même département, de 1939 à 1940. Entre 1940 et 1944, en pleine guerre, elle est directrice d'une école à deux classes à Saint-Viâtre, toujours dans le Loir-et-Cher.

Mariée, mère de cinq enfants nés entre 1936 et 1943, Raymonde Desbois est ensuite nommée à Saint-Maurice en septembre 1944. Il est vraisemblable, et c'est là l'interprétation confiée par sa fille Mireille, qu'elle a sollicité cette affectation pour se rapprocher de son mari, René Desbois, recruté comme moniteur à Saint-Maurice en 1938 avant d'y devenir commis-greffier. Au-delà de cette commodité géographique, Raymonde Desbois trouvait-elle un intérêt à travailler auprès

24 BOURQUIN Jacques, « Sur les traces des premiers éducateurs... », op. cit. ; GARDET Mathias, PEYRE Vincent, TÉTARD Françoise (dir.), *Elles ont épousé l'éducation spécialisée. Éducatrices et femmes d'éducateurs il y a cinquante ans*, Paris, L'Harmattan, 1999 ; YVOREL Élise, op.cit.

25 Association pour l'histoire de la protection judiciaire des mineurs, Savigny-sur-Orge, note de service, 25 mai 1945. Eta 4, IPES Saint-Maurice (1872-1958).

26 AN, 20010095. Rapport à M. le directeur..., 15 mai 1947.

27 AN, 20010095. Rapport à M. le directeur de l'Éducation surveillée par Paul Lutz, 19 mai 1947.

28 AN, 20010095. Rapport à M. le directeur..., 15 mai 1947.

29 GUIMBRETIERE Gaëlle, *La réforme de l'Éducation surveillée à Saint-Maurice (1936-1958)*, mémoire de maîtrise d'histoire, Université d'Angers, 1999.

30 L'usage de « M^{lle} » et « M^{me} » a été conservé lorsque le prénom des protagonistes n'est pas connu.

de « l'enfance irrégulière » ? Elle illustre en tout cas la présence encore marginale de quelques femmes dans des établissements pour garçons à partir des années 1940²⁴. Elle y est en charge d'une classe de cours élémentaire et exerce également la fonction d'« aide-dactylo-service social²⁵ ». Elle accomplit donc des missions pédagogiques et administratives. Selon les sources, les unes l'emportent sur les autres : un inspecteur loue sa « très bonne aptitude pédagogique » ; son directeur estime qu'elle est « une excellente éducatrice, active et vivante qui obtient de très bons résultats dans sa classe²⁶ », tandis que Paul Lutz qui, après la révolte, requiert une affectation administrative pour Raymonde Desbois, rappelle qu'« elle a exercé la plus grande partie de son activité à Saint-Maurice dans les services administratifs²⁷ ». De cette expérience, il est probable que Raymonde Desbois conserve un bon souvenir puisque lorsque les incidents se multiplieront à Fresnes, elle demandera, en mars 1947, sa réintégration à Saint-Maurice.

Toujours est-il qu'elle est considérée par ses supérieurs, selon le rapport de Paul Lutz, comme « un très bon élément », une « fonctionnaire intelligente et très dévouée », dont les « qualités personnelles la désignent pour assurer un service d'éducation » et qui « possède l'expérience, l'autorité naturelle, les connaissances théoriques et les qualités de cœur nécessaires²⁸ ». Ce sont vraisemblablement ces avis élogieux qui conduisent l'Éducation surveillée à lui confier la charge de la section de Fresnes. Les sources ne sont guère prolixes sur les circonstances de cette nomination. Le fait d'avoir œuvré dans la structure réformée de Saint-Maurice, sous la direction de René Courtois, a probablement retenu l'attention²⁹. Pour autant, d'autres candidates ont-elles été envisagées ? Certaines d'entre elles ont-elles été refusées ? À lire Raymonde Desbois, l'éducatrice-chef, M^{me} Pons, qu'elle remplace, aurait décliné la direction de l'institution³⁰.

Dans ses carnets, Raymonde Desbois relate l'entretien au cours duquel elle s'est vu proposer la fonction :

« Je fus appelée un matin dans le bureau de M. le directeur de Saint-Maurice qui m'annonça qu'il venait de recevoir un coup de téléphone de l'administration centrale m'enjoignant de rejoindre immédiatement Fresnes en qualité de sous-chef administratif. Je demandais tout d'abord une audience à Monsieur le chef du personnel. Je fus reçue et j'obtins ma mutation en qualité d'éducatrice-chef. On me promet : 1° un logement très rapidement ; 2° un avancement au titre de sous-directrice au mouvement prochain³¹. »

31 ADVM, 1 J1715, Cahier 1, souligné par M^{me} Desbois.

Si elle donne l'impression de ne pas avoir eu le choix de cette nomination, elle semble intéressée et flattée par la perspective d'une promotion professionnelle et d'un statut plus prestigieux. Rien n'affleure dans les sources sur une éventuelle formation avant sa prise de fonction et Raymonde Desbois ne semble pas en avoir bénéficié.

Son mari la suit dans sa mutation. Considéré comme « très sérieux et très dévoué, ponctuel et actif », il obtient une affectation comme commis aux écritures à Fresnes³². Cette répartition des rôles recèle une certaine originalité à une époque où les femmes sont souvent amenées à seconder la carrière de leur époux : bien des éducatrices sont des épouses d'éducateurs et rares sont celles qui dirigent un établissement³³. Pour Monique Néry, qui s'exprime avec une certaine franchise en 1980, la situation était « anormale » dans la mesure où « le mari était sous la direction de sa femme³⁴ ». Les enfants, en revanche, ne rejoignent pas leurs parents et restent à la charge de leur grand-mère dans un logement de fonction à Lamotte-Beuvron.

32 AN, 20010095. Rapport à M. le directeur..., 15 mai 1947.

33 Par la suite, les premiers hommes présents dans les institutions de filles sont des époux, à l'image du mari d'Yvone Beaulu, directrice adjointe en 1964, puis directrice de Brécourt en 1968. THOMAZEAU Anne, *Rééduquer les mauvaises filles...*, op. cit., p. 396.

34 Entretien réalisé par Béatrice Koeppel, op. cit.

Premiers pas dans une institution de jeunes filles

Raymonde Desbois se présente à Fresnes le 11 octobre 1946. Âgée alors de 32 ans, elle est, selon Henri Danjou, « petite et noire, volontaire, assez jolie », à « l'apparence austère » en raison de ses grosses lunettes noires³⁵. Pour *France Dimanche*, qui relaie l'intérêt du journaliste et de *France Soir* pour la révolte, c'est « une petite femme replète en qui se mêlent curieusement des signes de gaieté et de sévérité³⁶ ». En dépit de ces quelques lignes, qui n'auraient probablement pas été rédigées ainsi dans le cas d'un homme, il m'est toujours difficile de me faire une idée de son apparence.

Ses premiers pas nous sont connus uniquement par les carnets dans lesquels elle fait état de sa détermination mais ne cache ni ses appréhensions, ni ses désillusions³⁷. Aussi partiels soient-ils, les cahiers se révèlent

35 *France Soir*, 20 mai 1947.

36 *France Dimanche*, 18 mai 1947.

37 Sauf indications contraires, les citations suivantes sont extraites de ADVM, 1 J 1715, Cahier 1.

précieux, car ils permettent d'entrevoir comment une future directrice vit, perçoit et donne à voir sa prise de fonction. Raymonde Desbois se dit « très confiante et prête à tous les sacrifices de travail ou de famille ». Elle relate brièvement son entretien avec le directeur de Fresnes :

« Je me présentai à Monsieur le directeur de la prison de Fresnes qui me reçut assez froidement d'ailleurs (et je compris les jours suivants pourquoi), me brossa un tableau rapide de l'arrivée des pupilles, de leur tenue et surtout des perturbations qu'elles apportaient à la vie de la prison depuis leur arrivée et de ses nombreuses interventions en vue de rétablir l'ordre. J'avoue que je sortis de son bureau très bouleversée. »

La rencontre avec M^{me} Pons, alors en charge de l'institution publique de l'Éducation surveillée de Clermont, repliée à Fresnes, selon la terminologie officielle, se fait plus rassurante : « très douce, très calme, M^{me} Pons [...] essaya de me montrer [...] qu'il était peut-être possible de faire quelque chose, que tout était à organiser, mais que j'en viendrais bien à bout ». Raymonde Desbois se laisse ensuite guider pour la visite de l'institution, consciente de sa méconnaissance des « maisons des filles » et clairvoyante quant à l'importance de la rencontre avec les mineures : « Je sentais le moment très grave car de ce premier contact devaient dépendre mon influence et mon autorité ».

L'accueil des « pupilles » se révèle contrasté. Certaines, « les meilleures d'entre elles », adoptent une attitude correcte : « J'avoue que les pupilles de ce groupe ne me produisirent pas une mauvaise impression. [...] J'eus l'impression que la glace était rompue avec elles ». D'autres, en revanche, arborent un « air insolent, arrogant ». Alors que M^{me} Pons la présente à l'assemblée :

« La réponse fut une volée d'injures, de grossièretés dont le mot "vache" était le moins malsonnant. Je fis front sans broncher. Je restais immobile, muette. Je continuais à fixer la pupille qui s'était levée pour nous invectiver, attendant qu'elle eût fini. Devant mon impassibilité, effectivement, elle se tut. Un silence long, très long ; du même regard circulaire j'essayais de compter les carreaux cassés, je vis les bancs boiteux, je revins aux pensionnaires et je sortis lentement, dans le plus grand calme. »

Dans ce qui apparaît comme une mise en scène de soi, Raymonde Desbois adopte ce qu'elle estime être la posture attendue afin de ne pas perdre la face avant de quitter les lieux, « le cœur très lourd ». Le récit de ces échanges surprend par sa sincérité, sa sensibilité, mais aussi sa détermination et sa force de caractère.

Faute d'éléments, les sources ne permettent pas de savoir comment les mineures ont perçu la directrice et envisagé ce premier contact. Il est seulement possible de noter que ces dernières offrent la gamme des attitudes

L'Institution Publique d'Education Supérieure de
Clermont repliée à Fresnes occupait le bâtiment
dont le plan ci joint.

Je fus appelé un matin dans le bureau de
M. le Directeur de Saint-Lamier qui m'annonça
qu'il venait de recevoir un coup de téléphone
de l'Administration Centrale m'invitant de
rejoindre immédiatement Fresnes en qualité de
Sous-chef de service administratif.

Je demandais tout d'abord une audience à
honneur le Chef du Personnel. Je fus reçu et
j'obtiens ma mutation en qualité d'éducateur-
chef. On me promet :

- 1° un logement très rapidement.
- 2° un avancement au titre de sous-directeur
au mouvement prochain qui devait se
faire en janvier.

Très confiante et prête à tous les sacrifices de
travail ou de famille j'allais à Fresnes le
14 octobre 1946.

Je me présentai à honneur le Directeur
de la Prison de Fresnes qui me reçut assez

38 ROSTAING Corinne, *La relation carcérale...*, op. cit., p. 154.

observables dans le cadre de la relation carcérale : de l'apparente docilité, où la politesse peut se teinter d'hypocrisie, à l'hostilité affichée face à celle qui incarne la nouvelle figure de l'autorité³⁸.

La visite des locaux donne lieu à un inventaire précis du bâtiment, occupé au rez-de-chaussée par les différents services, comme l'infirmerie et l'économat, et aménagé avec des dortoirs et un atelier au premier et au deuxième étage. La directrice dresse le constat d'installations sommaires et d'un ensemble « malpropre et nauséabond », au confort rudimentaire. À la suite de la mutinerie, elle précisera avoir été « étonnée du manque d'adaptation des locaux à une besogne éducative³⁹ ».

39 AN, 20010095. Rapport à M. le directeur..., 15 mai 1947.

Les premiers échanges avec le personnel ne sont pas relatés dans les carnets. On peut supposer qu'ils sont l'occasion de s'observer et peut-être, pour la directrice, de poser d'emblée un rapport d'autorité. Raymonde Desbois se contente de consigner la diversité des statuts et des expériences : d'un côté, des monitrices, issues de l'administration pénitentiaire, qui ont parfois connu Doullens et Clermont, deux structures dédiées à la correction des mineures, et ont exercé à Rennes, ville dans laquelle plusieurs d'entre elles souhaitent retourner ; de l'autre, des éducatrices nouvellement nommées après avoir suivi, pour certaines, quelques semaines de stage au Centre d'observation de la rue de Madrid à Paris, et dont Raymonde Desbois déplore le manque d'expérience :

« [Elles] ignoraient tout du fonctionnement d'une IPES, des filles qui leur étaient confiées ; elles ignoraient également toutes les règles administratives élémentaires, les principes d'ordre et de discipline (*sic*) qui doivent régir une organisation quelle qu'elle soit. C'était, en un mot, un personnel neuf, en tous points qu'il aurait fallu noyauter avec du personnel plus ancien. »

Une volonté de réforme

Très rapidement, Raymonde Desbois constate que les mineures « font ce qu'elles veulent, refusent d'obéir aux personnes chargées de s'occuper d'elles, sont d'une grossièreté sans égale, n'ont aucun respect sur le personnel⁴⁰ ». Paul Lutz confirme cet état de fait et estime que « dès lors que ça ne faisait pas trop de bruit, on laissait faire⁴¹ ». Afin de mettre un terme à la situation, Raymonde Desbois entend appliquer des principes qu'elle a connus à Saint-Maurice, une institution engagée à partir de 1937 dans un processus de réforme destiné à développer un modèle plus éducatif.

Ce sont tout d'abord les emplois du temps des éducatrices et les missions afférentes qui sont strictement définis par la nouvelle directrice, de 7 h du matin, lever des « pupilles » à 20 h 30, heure du coucher. Les

40 ADVM, 1 J 1715. Cahier 8. Lettre au ministère, 2^e section, bureau des pupilles [octobre 1946].

41 Entretien avec Paul Lutz réalisé par Béatrice Koepfel, op.cit.

éducatrices sont tenues de remplir un cahier d'effectifs et un cahier de surveillance « où doit se refléter [...] la physionomie de la journée⁴² ». Cette consignation des tâches et des événements, que l'on retrouve dans plusieurs institutions de rééducation au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, reflète la volonté d'encadrer, mais aussi de contrôler et d'évaluer les éducatrices⁴³. D'où une certaine sécheresse dans les directives de Raymonde Desbois : « À l'avenir je n'interviendrai pas directement dans la discipline, mais je noterai soigneusement tout ce qui me paraîtra une faute de service et vous aurez à y répondre⁴⁴ ». Mais faut-il voir aussi dans le ton employé la nécessité, pour une nouvelle directrice, de surcroît novice dans la fonction, d'affirmer son autorité ?

Chaque éducatrice se voit confier la charge d'un groupe. Suivant en cela les préoccupations pédagogiques qui émergent dans les années 1930 et s'épanouissent à la Libération, Raymonde Desbois reprend un système de division en groupes qui se veut progressif en fonction du comportement des mineures⁴⁵. Elle a pu en observer le fonctionnement à Saint-Maurice, où le passage de la « Section d'Épreuve » jusqu'à celle du « Mérite » est synonyme d'un plus grand confort matériel, de permissions plus nombreuses, d'argent de poche supplémentaire et vise à récompenser les progrès des mineurs⁴⁶. En ce qui concerne Fresnes, les sources livrent peu d'éléments sur les spécificités et les critères de constitution des groupes, si ce n'est que le classement est décroissant, du groupe A constitué des « meilleures » jusqu'au groupe E⁴⁷. Elles ne précisent pas non plus les critères retenus pour passer d'un groupe à l'autre, d'autant que les « transferts » paraissent rares. Deux cas sont mentionnés dans les cahiers de surveillance et concernent des mineures qui ont pu quitter le groupe E pour accéder au A en raison de leur absence de participation à la dégradation des dortoirs⁴⁸. Enfin, rien n'est clairement énoncé quant aux récompenses accordées, qui paraissent d'autant plus maigres que le cadre de vie reste carcéral. Des permissions supplémentaires semblent être accordées et l'accès à des activités jugées intéressantes, comme la cuisine, facilité.

L'emploi du temps des jeunes filles est également défini avec précision et voit se succéder toilette et ménage, repas, atelier de couture, classe et éducation physique. Le samedi est consacré au nettoyage, le dimanche est voué à la correspondance, au parloir et, pour certaines, à des promenades et des permissions. De manière très ponctuelle, une sortie au cinéma et une excursion à Fontainebleau sont proposées. Cette organisation rigide et cyclique, qui n'est pas sans rappeler celle en vigueur dans des structures comme Cadillac, vise plus à occuper les mineures dont on redoute l'oisiveté avec des tâches répétitives qu'à favoriser leur insertion par l'apprentissage d'un métier⁴⁹. Aux contraintes matérielles qui empêchent visiblement la mise en place d'activités plus diversifiées

42 ADVM, 1 J 1715. Cahier 2.

43 THOMAZEAU Anne, « Entre éducation et enfermement : le rôle de l'éducatrice en internat de rééducation pour filles, de la Libération au début des années 1960 », *Revue de l'enfance irrégulière. Le Temps de l'histoire*, 7, 2005, p. 147-171. Rien ne permet d'affirmer toutefois que Raymonde Desbois connaissait Dominique Riehl.

44 ADVM, 1 J 1715. Cahier 2.

45 THOMAZEAU Anne, *Rééduquer les mauvaises filles...*, op. cit., p. 321-325.

46 GUIMBRETIERE Gaëlle, *La réforme de l'Éducation surveillée...*, op. cit., p. 135-150.

47 Entretien avec Monique [Beauté] Néry réalisé par Béatrice Koeppel, op.cit.

48 ADVM, 1 J 1715. Cahier 2. 14 janvier 1947.

49 YVOREL Élise, op.cit., p. 113.

50 BLANCHARD Véronique, NIGET David, *Mauvaises filles. Incorrigibles et rebelles*, op.cit.

51 ADVM, 1 J 1715. Cahier 9. Lettre sans date à l'assistante sociale.

52 Entretien avec Monique [Beauté] Néry réalisé par Béatrice Koeppel, op. cit.

53 ADVM, 1 J 1715. Cahier 9. Lettre sans date [avril 1947].

54 BOURQUIN Jacques, « La patrouille des renards dans les cages à poules », *RHEI*, 2007, hors-série, p. 283-294.

55 ADVM, 1 J 1715. Cahier 8. Lettre sans date [octobre 1946].

56 ADVM, 1 J 1715. Cahier 9. Lettre sans date [février 1947].

57 *Ibid.*, lettre sans date [février 1947].

58 *France Soir*, 22 et 23 mai 1947.

59 Entretien avec Paul Lutz réalisé par Béatrice Koeppel, op.cit.

s'ajoute la conception de Raymonde Desbois qui, dans la lignée des politiques menées depuis le XIX^e siècle, considère que la rééducation des délinquantes vise à former des mères de famille, épouses dévouées et bonnes ménagères⁵⁰. À propos d'une mineure enceinte dont elle espère le mariage, la directrice vante les mérites de celle qui pourra « faire une petite femme sérieuse⁵¹ ». Toujours est-il que, dans la pratique, les jeunes filles se retrouvent souvent désœuvrées et cantonnées dans les dortoirs. La logique reste avant tout carcérale : en 1980, Monique Néry dénonce un « enferment intégral⁵² ».

Pourtant, Raymonde Desbois se présente bien comme « une éducatrice⁵³ ». Les quelques propos que recèlent les sources à ce sujet semblent la situer bien loin des principes de l'ordonnance du 2 février 1945 et des méthodes qui commencent à préconiser un suivi individualisé et une approche moins punitive⁵⁴. Si elle considère qu'il faut « se montrer [...] bon, compréhensif, indulgent⁵⁵ », elle estime néanmoins que le redressement doit se fonder sur trois principes, la discipline, l'obéissance et le travail, dans le but de faire comprendre aux jeunes filles « les dures lois de la vie⁵⁶ ». Elle refuse d'être dans l'apitoiement et la désolation : « Il ne faut pas toujours plaindre les mineures : aucun redressement n'est possible en les plaignant⁵⁷ ». Sans surprise, Danjou la présente comme la digne héritière des directeurs de bagnes d'enfants, partisane d'une « éducation sous le régime de la crainte⁵⁸ ».

Dissensions et tensions

C'est dans ce contexte que les dissensions émergent et s'exacerbent, tant avec les mineures qu'avec certaines éducatrices. Avec un ton mesuré qui caractérise les rapports d'inspection, Paul Lutz parle de « malentendus très profonds qui se sont déclarés », dont il convient de saisir la nature⁵⁹.

La gestion des jeunes filles se révèle difficile et les journées sont émaillées d'insultes, d'agressions et de dégradations. Il est toutefois malaisé, à la lecture des sources, d'apprécier les relations que Raymonde Desbois noue avec elles. La directrice les côtoie de manière très régulière à travers la visite des dortoirs, les rondes le soir et la nuit, lors de la convocation dans son bureau de perturbatrices signalées par les éducatrices ou encore à l'occasion de discussions avec des mineures qui ont demandé à la rencontrer. Sa présence permet souvent de rétablir le calme, ce qui atteste d'une certaine autorité. Il lui arrive aussi d'être confrontée à des jeunes filles hostiles et insolentes. En février 1947, elle intervient, aux côtés de son mari et d'une éducatrice, pour obtenir de deux mineures qu'elles sortent de leur cellule ; Raymonde Desbois devient la cible de jets de

gamelles et de morceaux de verre. Quelques jours plus tard, elle reçoit un violent coup de poing après avoir giflé une mineure qu'elle jugeait impertinente. Dans ces circonstances, Raymonde Desbois s'exprime dans sa correspondance avec une certaine dureté. Influencée visiblement par les discours dominants qui envisagent la déviance des jeunes filles comme la traduction de leur amoralité, elle reprend les termes de « vicieuses et perverses⁶⁰ » et n'hésite pas à conclure à propos de l'une d'entre elles qu'elle « n'est pas digne d'intérêt⁶¹ ». La nature des sources, qui conduit à mettre en évidence les incidents, me laisse dans l'ignorance des relations ordinaires et quotidiennes. Tout au plus, il est possible de relever qu'à la suite de son agression, Raymonde Desbois reçoit la visite de jeunes filles qui viennent s'excuser de l'incident. De même, dans sa correspondance, elle se montre attentive et encourageante : elle se réjouit ainsi de la réussite de celles qu'elle appelle « mon enfant⁶² ».

Face aux autorités de l'Éducation surveillée, elle ne cache pas les difficultés qu'elle rencontre. Huit jours à peine après sa prise de fonction, elle alerte le directeur de l'Éducation surveillée, Jean-Louis Costa, sur l'impossibilité à mener à bien sa mission sans le transfert de certaines mineures :

« Toutes ont brisé des vitres, soit avant que j'arrive, soit depuis que j'ai pris mon service. Elles ne répondent aux surveillantes que par des grossièretés innommables, des injures sans nom, devant lesquelles nous restons désarmées par le règlement. [...] Il se peut que de pareils actes ne paraissent pas suffisant (*sic*) à certaines personnes qui ne vivent pas avec elles d'une manière continuelle, qui n'ont pas subi les injures, voire leurs coups pour justifier leur transfèrement dans des quartiers cellulaires appropriés. Mais pour nous, surveillantes, éducatrices, chefs de service qui sommes en contact avec elles toute la journée, la vie devient impossible, intolérable. [...] Il ne nous est pas possible de vivre toujours dans cet état de tension, d'énerverment, toujours prêtes à parer une révolte, un mouvement quelconque. »

Elle conclut sur la nécessité de lui donner « les moyens nécessaires d'agir » et invite à écouter « la raison, le bon sens et l'expérience de mes collaboratrices et moi-même⁶³ ».

Quelques mois plus tard, elle n'hésite pas à confesser son désarroi et son épuisement, tout en s'inquiétant pour la suite de sa carrière :

« La situation [est] décourageante parce que je sens très bien que la maison ne marche pas comme il le faudrait et parce que je sais d'avance les critiques que je m'attirerais à la suite d'une inspection, alors qu'avec la meilleure volonté du monde, avec tout mon travail, il ne m'est pas permis de faire mieux⁶⁴. »

60 ADVM, 1 J 1715. Cahier 9. Lettre au cabinet du directeur [février 1947].

61 ADVM, 1 J 1715. Cahier 8. 21 octobre 1946.

62 ADVM, 1 J 1715. Cahier 9. Lettre du 20 mars 1947.

63 ADVM, 1 J 1715. Cahier 8. Lettre sans date [octobre 1946].

64 ADVM, 1 J 1715. Cahier 9. Lettre sans date [janvier ou février 1947].

ce sont le sur de autre; alors j'ai plait à celle avec laquelle on est haïe; on dans le cas; on
 devant à l'échec; l'ami et cause à son retour pour pouvoir son amour et de la et de la; et la
 beaucoup lui haïe en lui femme le sur aux autre; alors se tout de haïe, de bêtise sans son; dans ce monde
 la on est "tout le dit" contre le monde; on voit le sans de sa "conscience"; c'est le mariage; on s'est
 beaucoup et on risque tout pour d'avoir les ses fille.

En résumé ce rapport a pour but de vous souligner encore
 une fois, l'importance qu'il y a, le plus rapidement possible
 à installer ces filles dans un établissement approprié, le danger
 de ces moeurs se préparant ce moment avec rapidité, la
 tâche chaque jour de plus en plus écrasante et décourageante
~~pour vous le sur confier~~, écrasante parce que l'effectif augmente
 sans cesse et que je n'ai pas de personnel qualifié, ni en nombre
 suffisant, décourageante parce que je sens très bien que les
 parents ^{parents} ne comprennent et ne voient pas, la tâche ~~est~~ raison ne marche
 pas comme il le faudrait et para que je fais d'attente
 le voisin que je m'attirais si la suite d'une
 inspection alors qu'avec la meilleure volonté du
 monde, avec tout mon travail, il ne m'est pas permis de
 faire mieux; décourageante aussi parce que la possession
 de 6 mois me paraît d'éternité. Je ~~travaille~~ et les
 mois de décembre vous m'avez demandé de tenir 3 mois
 encore j ne sais pas si je pourrais faire plus d'un

les attachés au
 bureau (pédagogie)
 de M. Brière

Lettre sans date [janvier ou février
 1947]. Cahier 9. ADVM 1 J 1715.

28.2.47. 7^h à 13^h. heure retardé par la perspective de manque de feu. A 8^h 15
 (arrivée du petit déjeuner) toute sont enfin le bout.
 bête. deux infé- Le doctor et le répétition sont remarquablement propres men
 risme pour arrivés; le groupe traine toute la matinée = l'office
 raisonné bédées? d'nt dépenses en forme de dépense et xite les capita.
 Calcul mental (multiples de 3 et de 5.)
 Refus collectif de considérer faire de la gymnastique.
 Répépi à table.
 Ils sont calmes lorsque j la quitte.
 28-2-47 Service du soir plusieurs suite au C.
 toutes les filles étaient assez calmes mais
 pas beaucoup de travail Rien d'autre à

Cahier 7, 28 février
 1947, ADVM 1 J 1715.

Visiblement, les autorités de l'Éducation surveillée lui auraient promis une mutation rapide mais dont nous ne savons rien : « Le provisoire de six mois paraît s'éterniser. Au mois de décembre, vous m'avez demandé de tenir trois mois encore ; je ne sais pas si je pourrais faire plus. L'usure nerveuse a une limite, les forces aussi⁶⁵. » Elle se présente, dans sa correspondance, ainsi démunie, désespérée, et se révèle touchante. Dans le même temps, elle fait preuve d'un certain aplomb face aux autorités qu'elle interpelle.

Les mineures, quant à elles, formulent plusieurs griefs à son encontre. Invitées à s'exprimer à la suite de la mutinerie, plusieurs déplorent le caractère imprévisible de Raymonde Desbois : « La directrice est luna-tique et on ne sait jamais comment elle va réagir devant ce que l'on fait », note l'une, tandis qu'une autre affirme : « C'est un vrai volcan avec lequel on ne peut pas s'entendre⁶⁶ ». Les jeunes filles dénoncent également l'in-justice et l'arbitraire qui gouvernent le système de récompenses : « cela se faisait à la tête du client », « la sagesse n'était pas récompensée comme il faudrait⁶⁷ ». L'opacité, propre au système carcéral et qui contribue à dénuer toute légitimité aux règles, est particulièrement mal vécue à Fresnes⁶⁸. Henri Danjou s'en fait l'écho lorsqu'il mentionne que « bonnes grâces, bonnes notes, permissions, promesses de libération : d'abord aux mouchardes et aux hypocrites⁶⁹ ». Les mineures rapportent aussi des insultes : Raymonde Desbois « se moquait » d'elles, les traitait « de putins (*sic*) et de petites morues⁷⁰ ». Elles éprouvent, enfin, le sentiment d'une sévérité infondée et affirment : « Elle n'était pas chouette avec nous », « elle était trop rosse avec nous⁷¹ ».

Dans leurs déclarations à Paul Lutz, elles n'abordent pas sponta-nément la question des sanctions disciplinaires mais sont invitées à le faire dans le cadre de l'enquête. Alors que ces punitions sont interdites depuis 1945, la directrice recourt à l'isolement et au pain sec. Plusieurs mineures affirment avoir été battues par le couple Desbois et évoquent des gifles, des coups de pied et de poing, des cheveux arrachés. La direc-trice se défend d'avoir exercé une violence disproportionnée et convoque l'image familiale caractéristique de la rééducation des mineures⁷² : « Il m'est arrivé de donner à certaines filles quelques gifles comme j'en donne à mes 5 enfants quand il y a lieu. Jamais [...] les corrections n'ont dépassé la limite d'une correction paternelle ». Et de préciser que lorsque les filles refusaient de se rendre à l'isolement, elle faisait appel à son mari qui pouvait être amené à « saisir une fille par les cheveux pour la maîtriser⁷³ ».

Incités également à se prononcer, les membres du personnel se montrent partagés sur le recours à ces châtiments. Les divergences ne recourent pas parfaitement le clivage attendu entre personnel issu de l'administration pénitentiaire et éducatrices nouvellement recrutées.

65 ADVM, 1 J 1715. Cahier 9. Lettre sans date [janvier ou février 1947].

66 AN, 20010095. Rapport à M. le directeur..., 15 mai 1947. Dépôts de G. et de J.

67 *Ibid.* Dépôts de O. et J.

68 CHAUVENET Antoinette, « Privation de liberté et violence : le despotisme ordinaire en prison », *Déviance et Société*, 30, 2006/3, p. 383-384.

69 *France Soir*, 24 mai 1947.

70 AN, 20010095. Rapport à M. le directeur..., 15 mai 1947. Dépôts de L. et O.

71 *Ibid.* Dépôt de O. et Franc-Tireur, 10 mai 1947.

72 THOMAZEAU Anne, *Rééduquer les mauvaises filles...*, op. cit., p. 328-329.

73 AN, 20010095. Rapport à M. le directeur..., 15 mai 1947. Dépôt de M^{me} Desbois.

74 AN, 20010095. Rapport à M. le directeur..., 15 mai 1947. Déposition de M^{lle} Andurain.

75 Entretien avec Monique [Beauté] Néry réalisé par Béatrice Koepfel, *op.cit.*

76 AN, 20010095. Rapport à M. le directeur..., 19 mai 1947.

77 *France Soir*, 22 et 24 mai 1947.

78 ADVM, 1 J 1715. Cahier 5. 29 décembre 1946.

79 ADVM, 1 J 1715. Cahier 7. 9 mars 1947.

80 ADVM, 1 J 1715. Cahier 7. 28 février 1947.

81 *Ibid.*

82 Entretien avec Monique [Beauté] Néry réalisé par Béatrice Koepfel, *op.cit.*

M^{me} Ollivier, ancienne monitrice de Clermont, et M^{me} Payen, infirmière, passée elle aussi par Clermont, partagent avec une jeune éducatrice, M^{lle} Andurain, l'idée de sanctions méritées, « proportionnées à la gravité des fautes commises⁷⁴ ». À l'inverse, Monique Néry, lors de son entretien, conteste leur pertinence et affirme même que le couple Desbois infligeait des sévices la nuit : « Le mari tenait les filles pendant que la femme tapait et on retrouvait les filles avec des ecchymoses⁷⁵ ».

Dans ses conclusions, Paul Lutz fait allusion à ces sanctions corporelles qu'il qualifie de « fautes » et précise, non sans recourir à un stéréotype de genre, que Raymonde Desbois n'a pas « toujours su dominer ses nerfs⁷⁶ ». Henri Danjou se montre, quant à lui, implacable à l'égard de « l'impitoyable M^{me} Desbois », qu'il accuse d'avoir œuvré pour pousser les jeunes filles à bout afin d'obtenir la fermeture de Fresnes⁷⁷.

Les méthodes de rééducation sont également au cœur des différends entre Raymonde Desbois et les éducatrices de l'établissement. Les sources renferment quelques éléments sur les relations entre les deux parties et, comme pour les mineures, occultent ce qui relève de l'ordinaire et du quotidien au profit de l'inhabituel et de l'anormal. Avec les membres du personnel issus de la pénitencière et passés par Clermont, la considération semble réciproque. Raymonde Desbois loue à plusieurs reprises le travail de M^{me} Ollivier, dont elle apprécie l'expérience des jeunes filles difficiles. En revanche, les relations sont plus tendues avec les jeunes éducatrices. Les cahiers de surveillance renferment plusieurs reproches : des retards et des absences contestables, des récréations trop bruyantes, des chants avec les mineures à un moment inapproprié. La défiance semble devenir croissante et les échanges écrits se révèlent parfois secs. En marge des cahiers de surveillance, Raymonde Desbois signale ainsi : « encore un travail qui n'a pas été fait⁷⁸ », « vous avez très mal surveillé⁷⁹ », « êtes-vous intervenue pour raisonner les élèves⁸⁰ ? », ce à quoi Gilberte Sollacaro, éducatrice, répond : « Je signale ce qui se passe de remarquable dans le groupe et non ce qui va de soi⁸¹ ».

C'est à la suite de la mutinerie que les dissensions s'expriment au grand jour. La directrice déplore le laxisme et la négligence de certaines et suggère ainsi qu'elles ne permettent pas une pédagogie par l'exemple. À l'inverse, Monique Néry, issue du scoutisme, comme bien des jeunes éducatrices au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, dénonce une approche purement répressive et regrette l'absence de toute réflexion pédagogique : « pas de fiches d'observation », des comptes rendus d'incidents « sans solution à proposer⁸² ».

Or cette divergence de vues suscite visiblement une profonde incompréhension. Toujours selon Monique Néry, qui s'exprime avec franchise lors de l'enquête menée par Paul Lutz, la directrice n'avait pas « une foi

assez grande dans la pureté des intentions des éducatrices » et manquait de confiance à leur égard⁸³. Il est possible qu'en regard des difficultés rencontrées face aux mineures, les positions de chacune se soient affirmées, voire raidies. D'où des rapports hiérarchiques marqués par un autoritarisme maladroit que Paul Lutz résume en ces termes : « Sa position envers le personnel était trop absolue, elle n'a pas su créer l'esprit de coordination nécessaire. Elle a trop procédé par voie de commandement », à laquelle s'ajoutent les « vexations inconsidérées : remontrances devant les filles⁸⁴ ». Paradoxalement, cette manière de faire contribue à créer une solidarité entre les mineures et leurs éducatrices. La mutinerie trouve dans ce lien l'une de ses origines.

Face à la révolte

Les incidents se succèdent tout au long des premiers mois de l'année 1947. Le climat devient de plus en plus tendu. Raymonde Desbois informe la direction de l'Éducation en avril 1947 sur la possibilité d'événements graves. Dans cette crainte et en raison de l'absence prolongée de plusieurs éducatrices et surveillantes, elle décide de modifier la constitution des groupes, dont le nombre passe de 5 à 4. La décision est mal accueillie par les mineures qui voient la remise en cause de ce que les éducatrices appellent des « relations de camaraderie » et que les surveillantes qualifient « d'amitiés malsaines⁸⁵ ». L'atmosphère devient houleuse. Le 6 mai, des jeunes filles échappent à la surveillance de deux éducatrices. Vers 9 h 30, après leur avoir adressé de vifs reproches devant les mineures, la directrice leur confisque leurs clés et les enferme dans les dortoirs avec leur groupe respectif. L'événement qui conduit à placer les éducatrices sur un pied d'égalité avec les jeunes dont elles ont la charge déclenche alors la révolte.

Dans le rapport qu'elle rédige, visiblement à la demande de la direction de l'Éducation surveillée, Raymonde Desbois met en avant les initiatives qu'elle a prises. Ayant « le pressentiment que ce serait grave », elle tente de joindre Jean-Louis Costa vers 10 h 30. En son absence, c'est Hervé Synvet, secrétaire de la direction, qui se rend sur les lieux. À lire la directrice, c'est ensemble, « après avoir beaucoup parlementé », qu'ils parviennent à faire descendre les mineures du chemin de ronde et à les ramener dans la cour. Hervé Synvet, quant à lui, précise qu'il a œuvré avec les éducatrices⁸⁶. Si le calme est rétabli à l'heure du déjeuner, la mutinerie reprend en début d'après-midi. La directrice surveille les déplacements et s'enquiert des dommages à l'intérieur du bâtiment, avant de rappeler la direction vers 15 h 30. Les jeunes filles ont visiblement été

83 AN, 20010095. Rapport à M. le directeur..., 15 mai 1947. Déposition de Monique Beauté [Néry].

84 AN, 20010095. Rapport à M. le directeur..., 19 mai 1947.

85 AN, 20010095. Rapport à M. le directeur..., 15 mai 1947. Dépôts de G. Sollacaro et J. Monlauteur.

86 AN, 20010095. Note au directeur de l'Éducation surveillée, 6 mai 1947.

87 AN, 20010095. Rapport à M. le directeur..., 15 mai 1947. Déposition de H. 88 *France Soir*, 22 mai 1947.

peu sensibles à sa présence et l'une d'entre elles signale qu'elle « ne s'est pas montrée pendant toute la foire » avant de réapparaître une fois les mineures dans « le panier à salade⁸⁷ ». Henri Danjou affirme, quant à lui, que la directrice a pris la fuite⁸⁸.

89 *France Soir*, 23 mai 1947.

Au terme de la mutinerie, Raymonde Desbois établit un classement des mineures en fonction de leur participation à la mutinerie et leur dangerosité supposée, liste à partir de laquelle Paul Lutz détermine leur affectation future. Henri Danjou y voit une nouvelle preuve de l'arbitraire qui règne à Fresnes et affirme : « sans rien voir ni rien entendre, l'impitoyable M^{me} Desbois désigne les coupables⁸⁹ ». Mais aucun commentaire personnel sur les événements ne figure dans les différents carnets. Comment la directrice a-t-elle vécu la révolte ? S'est-elle remise en cause ? Qu'a-t-elle ressenti une fois le calme rétabli et l'enquête engagée ?

90 AN, 20010095. Rapport à M. le directeur..., 15 mai 1947.

Au terme de son observation, dans un premier rapport, Paul Lutz la dédouane de toute responsabilité. Il souligne les « efforts [...] considérables et souvent admirables de M^{me} Desbois et ses collaboratrices ». Il estime même que « le travail demandé à M^{me} Desbois devenait impossible » et reste « persuadé que personne n'aurait réussi dans ces conditions imposées⁹⁰ ». Dans un rapport ultérieur, rédigé quelques jours plus tard et dans lequel il évalue, pour chaque membre du personnel, la possibilité d'un avenir professionnel au sein de l'Éducation surveillée, il se montre bien plus sévère : après avoir repris les griefs d'autoritarisme et de maladresse, il estime que Raymonde Desbois semble avoir « perdu ses aptitudes à l'éducation » et considère donc « qu'une réaffectation à un emploi administratif paraît s'imposer⁹¹ ». Il est probable que le revirement trouve son origine dans les dépositions recueillies entre-temps auprès des éducatrices.

91 AN, 20010095. Rapport à M. le directeur..., 19 mai 1947.

Ce rapport détermine probablement l'avenir professionnel de Raymonde Desbois. Les carnets de surveillance cessent d'être remplis à partir du 2 juin 1947. La directrice a visiblement été suspendue avant la fermeture de la structure en juillet puis elle est nommée, comme son mari, au Centre d'observation à Savigny-sur-Orge pendant deux mois, sans que ses fonctions soient clairement établies. Elle reprend, à partir d'octobre 1947, une carrière d'institutrice et de directrice d'école dans le Loir-et-Cher tandis que René Desbois retrouve ses fonctions à Saint-Maurice. Les rapports d'inspection qui se succèdent jusqu'à la retraite de Raymonde Desbois en 1970 sont élogieux, faisant état d'« un excellent travail et une excellente influence », d'une « directrice dévouée aux enfants et à son école⁹² ».

92 ADLC, 1278 W 35. Rapport d'inspection, 19 octobre 1966.

Raymonde Desbois offre ainsi l'exemple d'un parcours au sein de l'Éducation surveillée. Intéressée par sa charge, animée par une volonté de rééducation selon le modèle de Saint-Maurice, mais peu formée, peu accompagnée et peu aidée, elle se trouve confrontée à des mineures

difficiles et à des contraintes matérielles fortes. Elle tente de maintenir une certaine discipline et ne trouve d'autre issue que le renforcement de la coercition. Si les sources ne permettent pas de répondre à toutes les interrogations et conduisent à poser des hypothèses, à formuler des suggestions, elles autorisent toutefois un portrait où, grâce à la franchise des écrits de la directrice, les émotions et les impressions, les doutes et les interrogations, le découragement et le dépit affleurent. Pour l'historienne, il s'agit d'apporter une contribution à la connaissance des personnels de l'Éducation surveillée qui pourrait être prolongée afin de déceler des convergences et d'identifier des singularités dans les parcours, les expériences et les perceptions des différentes individualités.